FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY

DU DIMANCHE 30 AOUT 2020

En visioconférence

Validé lors du Comité Directeur du 6 octobre 2020

COMITE DIRECTEUR :

Membres élus

Présents :
Thierry ALLIESSE, Marie-Christine ARNALDI, Jérôme BOUSQUET, Bruno CHETOUANE, Thierry CHEVALIER, Alain COLLAS, Michel DESFRERES, Sébastien DHOM, Véronique DUBOIS VINCENT, Jean-Loup DUJARDIN, Claire ESCALET, Sophie FIEF, Marie-Chantal GAY, Florian GRILL, Marianne GRUEL, Laurent LAGUERRE, Sabine LARCHER, José MACHADO, Peter MACNAUGHTON, Jean-Charles MASCETTI, Valérie PHILIPPE, Jean-Luc PUSSACQ, Michel RUMEAU, Jean-Claude SKRELA, Gaëlle TELLO, Henri TOMAS.

Excusés :
Sophie ANDREU, Nicolas BARSALOU, Franck BOUCHER, Stéphanie CHANAUD, Alain DENETRE, Didier GENINASCA, Pascal GIRAUD, Bernard JACQUES, Elisabeth KARIOTAKIS, Marc-Henri KUGLER, Stéphanie LOYER, Jean-François MICHELON, Paul TREMSAL, Alain TRONQUET.

Membres de droit

Présents :
Gilbert DERUS (95), Jean-Claude GRECO (92), Patrick GUYMARD (91), Jean-Claude MARTINEZ (94).

Excusés :
Jean-Louis BIASIN (75), Thierry DESRUES (77), Paul FERA (93), Armand PERIE (78).

INVITES :

Présents :
Franck CIBOIS, Francis JOUBERTON, Jean PONLEVE.

Excusé :
Sylvain BERNARD, Christophe RENAULD, Jean-Daniel SIMONET.

Le dimanche 30 août 2020, à 9 heures, les membres du Comité Directeur se sont réunis en visioconférence, sur convocation écrite faite par le Président en date du 14 août 2020.

Le quorum étant atteint, 30 membres sur 48 présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil du Président
2. Validation du PV du Comité Directeur du 8 juin 2020
3. Actualités fédérales et régionales
4. Validation du règlement des compétitions régionales Seniors 2020/2021
5. Validation du règlement financier de la LIFR 2020/2021
6. Nomination des membres de la Commission des Litiges
7. Assemblée Générale Elective de la LIFR
 a) Rétroplanning
 b) Désignation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE)
 c) Validation de la date d'arrêté des effectifs pour les pouvoirs
8. Questions diverses

La réunion débute à 9 heures sous la Présidence de Florian GRILL.

I. ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Florian GRILL remercie de leur présence les membres du Comité Directeur pour cette réunion de rentrée et espère que tout le monde va bien.

Il demande aux membres du Comité Directeur de respecter une minute de silence en mémoire de Marc CHEVALLIER (Président du club de Nanterre Rugby) et du jeune rugbymen Peter JANICOT du club de Saint Gaudens décédé récemment sur un terrain.

Il propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

II. VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 8 JUIN 2020

Florian GRILL présente le procès-verbal du Comité Directeur du 8 juin 2020 et le soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur.

Suite à son intervention lors du dernier Comité Directeur, Jean-Loup DUJARDIN, précise que Marc HOURSON a repris ses activités et a même participé à une réunion du bureau du club de Gennevilliers.

Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. ACTUALITES FEDERALES ET REGIONALES

1. Point COVID

Situation dans les Clubs

Michel DESFRERES fait un point sur la situation dans les clubs.

- 8 clubs touchés
- 20 cas avérés.

- Il y en a peu mais cela reste inquiétant.
- Il est à noter que tout le monde comprend l'importance des COVID managers
- 5 clubs doivent encore nommer leur Covid Manager.
- Une réunion hebdomadaire est organisée par la FFR avec les Covid Managers des Ligues.

Thierry ALLIESSE :

- Il précise que la reprise au niveau régional est prévue le premier week-end d'octobre.
- Il s'interroge qu'en cas de COVID : quelle est la réaction des adversaires des clubs touchés ?
- Si demain les cas augmentent, quid du déroulé des compétitions et des reports de matchs en cascade.
- Il signale que les deux semaines qui viennent vont être cruciales.

Jean-Loup DUJARDIN :

- Il signale qu'à Gennevilliers, il y a un cas avéré et les entrainements ont été arrêtés.
- Tous les joueurs ont été dépistés sans cas avéré supplémentaire à ce jour.
- Il précise que l'ARS n'est pas efficace pour les consultations.
- Il salue la réactivité de la chaine COVID : Département, Ligue, Fédération.
- La reprise des entrainements à Gennevilliers est prévue mardi.
- Il souhaite une harmonisation des discours entre acteurs médicaux, Etat, rugby.

Michel DESFRERES :

- Quand un joueur est contaminé, il précise que tester immédiatement les autres joueurs ne sert pas. Il faut le faire à J+7.

Florian GRILL :

- Il remercie Michel DESFRERES et les COVID managers des départements et des clubs en lien avec la Fédération
- Il rappelle qu'au niveau régional, il est prévu un plan B et C (Toussaint et Janvier) pour le démarrage des compétitions.

<u>Organisation dans les bureaux de la LIFR</u>

Thierry CHEVALIER fait un point sur les mesures mises en place au sein de la LIFR.

- Le port du masque est obligatoire.
- Salle Krotoff limitée à :
 - 25 personnes en mode salle de réunion en U.
 - 50 personnes en mode cinéma.
- Il rappelle les mesures déjà annoncées par Franck CIBOIS
- Pas de restauration possible.
- Pour la présence des clubs, on régule les venues.

Francis JOUBERTON signale qu'un CTC, Aurélien BOUTHIER, a été détecté positif et il va bien. Il a immédiatement été mis en quatorzaine et nous avons tracé la chaine : il a vu un CTC qui a été détecté négatif 7 jours après.

2. Baisse de la subvention FFR pour 2019/2020

Alain COLLAS signale que la FFR n'a pas accordé la subvention pour le CREF de Brétigny de 50 K€ pour la saison 2019/2020 alors qu'on n'avait pas été prévenu. Il est anormal d'apprendre en juillet / août qu'une subvention pour la saison passée ne sera pas versée.

Il signale aussi que la FFR a décidé, pour toute les ligues, une baisse surprise de la part variable de la subvention liée au POS 2019/2020. Pour l'Ile-de-France la baisse est de 12% de la subvention variable soit - 24 K€ suite à un « malentendu budgétaire entre la trésorerie et les équipes de la territorialité » car on s'attendait à toucher 100% ce qui nous avait été annoncé.

Thierry CHEVALIER précise que cela n'est pas lié à une non atteinte de nos objectifs qui ont tous été atteints.

Pour Florian GRILL, c'est une décision financière de ne pas verser la totalité. La baisse est un coup de rabot. Toutes les Ligues sont concernées avec le même pourcentage. Ceci dit, heureusement, que nous avions été prudents dans nos prévisions budgétaires.

Alain COLLAS précise qu'en plus de la suppression de cette subvention, la LIFR ne dispose plus d'aide de la part de la DRJSCS pour le CREF.

3. RH Cadres sportifs

Peter MACNAUGHTON fait part au Comité Directeur :

- De la Démission d'un CTC Guillaume LACHAIZE pour mobilité de son épouse
 - Un recrutement a été lancé au début de l'été.
 - 3 candidats mais pour le moment le recrutement n'a pas abouti.
 - Si vous avez des candidatures, signalez-le.
 - Les autres CTC et CTL vont gérer en l'absence de CTC sur ce bassin des Yvelines.
 - Florian GRILL souhaite qu'on reste dans notre philosophie, à savoir pas de recrutement pour « boucher les trous ». Le principe c'est de rester avec Peter, Pascal et les départements très exigeants dans les recrutements.

- Du départ de Sebastien ZAMIA pour les Hauts de France
 - Remerciements de TOUT le Comité directeur pour ses bons et loyaux services pendant 15 ans !!

4. RH cadres et salariés administratifs

Thierry CHEVALIER et Alain COLLAS présente la nouvelle organisation administrative.

- 4 événements déclencheurs qui modifient la charge de travail des salariés
 - Le départ à la retraite de Claudine LEGROS en fin d'année civile
 - Les procédures qui sont simplifiées à travers Oval-e.
 - Les modifications réglementaires mises en place par la FFR.
 - Par contre, à l'inverse il y a une montée en puissance de certaines activités.
- Une mission détaillée a été menée par Thierry CHEVALIER, Alain COLLAS et Franck CIBOIS pour évaluer la charge de travail activité par activité de chaque collaborateur.
 - Partage des temps estimés avec toutes les équipes.
 - Grosse implication des équipes qui ont été associées à toutes les décisions et qui adhèrent à la réorganisation.

- Et volonté de re-répartir avec pour chacun des activités motivantes et donner du lien avec le « terrain » pour tous.

- Résultats :
 - Corinne BERNOIS va remplacer Claudine LEGROS en fin d'année avec une période de tuilage.
 - Regroupement des compétitions avec toutes les activités autour d'Olivier DIRINGER et de Jonathan LACHARTRE.
 - Claire SALITOT va gérer la communication et le partenariat.
 - Jérôme BLASQUEZ va gérer la formation, les sélections et la gestion des stocks.
 - Un recrutement d'une personne pour les affiliations et autres tâches générales va être lancé.

5. Plan d'actions QPV

Florian GRILL rappelle que la dimension sociale et sociétale du rugby est une priorité pour la LIFR. Le projet « QPV » va être mené par Pierre SALLENAVE, dirigeant au club du Plateau Briard, ex DG de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine).

L'objectif est de proposer ce dispositif à un maximum de 24 clubs volontaires pour une mise en œuvre après les élections de la Ligue.

Le recrutement de ces 24 agents de développement s'effectuera en novembre / décembre avec pour objectif un reste à charge de 150 euros/mois maximum pour le club.

Francis JOUBERTON :

- L'état d'esprit est de connecter les clubs et les enfants des QPV qui n'ont pas forcément accès à la pratique sportive et culturelle
- Les clubs n'ont pas forcément les bénévoles en mesure d'y agir.
- Deux stagiaires vont œuvrer au sein de la LIFR : Juan Pablo GUTIERREZ et Sullyvan GIFFAUT.

Jean-Claude GRECO :

- Travaillant la question depuis 10 ans, ce domaine est important en région parisienne. Malgré tout, il y a vraiment un décalage avec les priorités des clubs. Il faudrait savoir combien de clubs ont des projets.
- Nous sommes à la fois des dirigeants sportifs et des gens qui interviennent sur des dimensions citoyennes.
- Il est important d'avoir un dossier qui tienne debout et qu'il y ait un lien avec les réalités du terrain.
- Des clubs sont en train de mourir car on ne peut pas avoir à l'infini des clubs qui se regroupent et finissent par disparaitre.

Patrick GUYMARD :

- Il signale la réussite de ce type de projet sur Grigny. Le club est passé de 0 à 70 Licenciés.
- Mais il y a une grosse lourdeur administrative et des difficultés d'affiliation dans les clubs.
- Dans toutes les approches, il faut un soutien administratif.

Jean-Loup DUJARDIN :

- On ne peut qu'être d'accord avec ce projet, qu'il soutiendra.
- La Ligue a un rôle fondamental à jouer sur ce sujet.

- 3 points à prendre en compte :
 - La réalité et la connaissance du terrain. A ce titre, il propose son aide par rapport à son expérience qu'il a pu acquérir lorsqu'il était conseiller technique dans ce domaine. Il faut être très humble sur le sujet car il y a des difficultés de connaissance.
 - Aspect budgétaire :
 - Il est fondamental qu'on ait un budget détaillé pour cette action. Que ce soit en matière de salariés et de moyens d'actions.
 - Il faut un suivi très concret.
 - Ne doute pas que Pierre SALLENAVE saura faire (cf. son livre sur le sujet)
 - La formation des clubs et des dirigeants des clubs : Il faut que nos dirigeants soient accompagnés, soutenus et aider.

Véronique DUBOIS VINCENT :

- C'est un projet essentiel pour la LIFR car nous disposons d'aides du Conseil Régional pour ce type d'action. Possiblement 35 K€ mais pour cela il faut des éléments financiers et de la matière

Gilbert DERUS :

- Il précise qu'un appel à projet a été lancé au niveau de la région dans ce domaine.

Alain COLLAS :

- Cet appel à projet a été transmis à Pierre SALLENAVE.

Francis JOUBERTON :

- Il signale que 3 clubs sont déjà intéressés.

José MACHADO :

- Il demande qui va être l'employeur de ces agents de développement ?

Florian GRILL :

- C'est La LIFR qui sera l'employeur de ces jeunes.
- L'idée est vraiment de gérer ce dossier de manière professionnelle.
- On ne peut pas « improviser » avec les clubs sur ce sujet.
- D'où la mise en place d'une organisation potentiellement très structurée autour de Pierre.

6. Train du Rugby

Peter MACNAUGHTON rappelle que le train du rugby fera 2 étapes en Ile-de-France :

- 8 et 9 septembre à Paris (gare de Lyon)
- 12 octobre à Saint Denis

Une demande d'autorisation auprès de la Préfecture est en cours pour faire des animations sur la place Henri Fresnay à Paris avec une structure gonflable.

Le public cible pour ces animations sont :

- Pour les animations Rugby à 5, parcours de motricité pour tous publics.
- Pour le train, du fait du Projet apprenti, nous ciblons les 18/25 ans.
- On ne contacte pas les écoles dans le contexte sanitaire et de rentrée. Vu avec le GIP.
- Pierre AMESTOY, CTC du bassin de Paris, pilotera les animations.
- Un dispositif sécuritaire et sanitaire est prévu.

7. Journées sécurité renommées « Réunions Terrains »

Peter MACNAUGHTON fait un point sur le lancement des journées sécurité pour la saison 2020/2021 :

- Un message a été envoyé aux clubs.
- Organisation dans les bassins sur demande de la FFR et non par département.
- En deux temps :
 - Compétitions : Lundi 7 septembre à 19H00 sur un site choisi par le CTC au sein de son bassin.
 - Ecole de Rugby : A organiser par les Comités Départementaux.
- Il a été décidé de ne pas organiser la formation « compétitions » le week-end car c'est la rentrée des clubs et il y a les forums des associations dans beaucoup de villes.
- Il faut rappeler que la présence est obligatoire à la réunion.
- Une attestation est à transmettre par le club à la LIFR par la suite.

Jean-Claude GRECO :

- Avec les informations données sur le COVID et la démission d'un CTC quid pour le bassin sans CTC et pour le cas d'Aurélien BOUTHIER (un des bassins du 92) ?

Francis JOUBERTON précise :

- Qu'Aurélien BOUTHIER devrait être revenu.
- Que Rudy est prévu sur le bassin 2 (celui des Yvelines).
- Que la réunion au niveau des bassins permet de limiter le nombre de participants et de répondre aux recommandations sanitaires.
- Il voudrait la présence des arbitres du club en plus de celui du bassin.

8. Deux Arbitres franciliens sur la liste du Haut Niveau (Sylvain)

Florian GRILL signale que 2 arbitres franciliens ont intégré la liste des arbitres Haut Niveau du Ministère. Il s'agit de Doriane DOMENJO et Jérémy ROZIER.

9. Affiliations

Thierry CHEVALIER signale que le club de Saint Cyr Olympique Rugby est officiellement affilié à la FFR.

10. LARGE

Thierry ALLIESSE fait un point sur la demande d'adhésion de LARGE au sein de la FFR.

- C'est un dossier assez compliqué.
- Il devrait être présenté au Comité Directeur de la FFR du 4 septembre.
- Ce n'est pas un club mais une Ligue qui a pour objet de faire pratiquer le rugby.
- LARGE quitterait la FFSE

Florian GRILL félicite Thierry ALLIESSE. Le monde universitaire ce sont les parents, dirigeants et partenaires de demain. Le lien avec eux est fondamental et stratégique.

11. Certificat arbitrage pour les Loisir

Thierry CHEVALIER présente ce nouveau certificat mis en place par la FFR :

- Moyennant validation d'un test en ligne de 25 questions.
- C'est une victoire pour la LIFR, puisqu'il était difficile pour la Ligue de trouver des arbitres pour les rencontres de Loisir.

- Il permettra aussi à des arbitres de plus de 55 ans de diriger des rencontres loisir.

Thierry ALLIESSE est satisfait car c'est un projet porté avec Sylvain BERNARD et l'UFAR et enfin pris en compte par la FFR.

IV – VALIDATION DU REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS 2020/2021

Thierry CHEVALIER présente le règlement des compétitions régionales seniors pour la saison 2020/2021 *(voir document joint en annexe 1)*.

- Il précise que les ligues ont l'obligation d'écrire les règlements de leurs compétitions.
- Le document a été envoyé le 20 juillet à la FFR.
- Une validation a été reçue le 21 août avec une demande de petits ajustements.
- Pas de dispositions contraires à l'intérêt général ou aux Règlements Généraux de la FFR.
- Il n'est rien d'autre que la formalisation de ce qui a été présenté au dernier Comité Directeur.
- Il rappelle que le document a été envoyé en amont de la réunion aux membres du Comité Directeur.

Jean-Loup DUJARDIN :

- Demande si la feuille de match dématérialisée est obligatoire ?
- Il est Inquiet pour les rencontres jeunes en particulier.

Thierry CHEVALIER :

- La feuille de match papier est réservée à des cas exceptionnels et de force majeure : Problème informatique, tablette cassée etc...
- La LIFR va organiser des formations pour les dirigeants des clubs en visioconférence.
- Il pense qu'en cours de saison la FFR sortira un avis hebdomadaire pour la rendre obligatoire.

Laurent LAGUERRE demande si les changements de terrains, de date et d'horaires vont se faire de manière dématérialisée à partir de cette saison.

Thierry CHEVALIER confirme qu'en effet les demandes vont pouvoir se faire via Oval-e. Une communication va être faite aux clubs.

Patrick GUYMARD confirme que la communication a été faite hier par la FFR.

Thierry CHEVALIER rappelle que les rassemblements doivent être transmis avant le 14 septembre.

Florian GRILL soumet au Comité Directeur l'approbation de ce règlement.

Le Comité Directeur approuve le règlement des compétitions régionales seniors à l'unanimité

V – VALIDATION DU REGLEMENT FINANCIER DE LA LIFR 2020/2021

Alain COLLAS précise que concernant les tablettes pour faire la feuille de match, une décision a été prise par l'AG de la FFR à Clermont. La FFR a crédité les comptes des clubs de 250 euros. Si nécessaire, la LIFR peut verser cette somme sur le compte bancaire du club.

Alain COLLAS présente le règlement financier pour la saison 2020/2021 qui a été envoyé en amont de ce Comité Directeur aux membres du Comité Directeur *(voir document joint en annexe 2).*

- Aucune hausse dans ce règlement financier par rapport à la saison 2019/2020.
- Par ailleurs :
 - Juste des précisions sur les licences assurance pour lesquelles pas de demande d'acompte.
 - Coût gratuit pour les mutations pour cette saison (à ne pas confondre avec les indemnités de formation).
- Baisse des coûts de formation si réalisée en 1 an ou 2 ans au lieu de 3.
- Ajustements des tarifications arbitrales.

José MACHADO :

- Droit d'engagement : 60 euros pour les équipes rugby loisir sans plaquage ?

Alain COLLAS :

- C'est pour le Championnat Ile de France, pas de coût pour la Coupe Ile de France.

José MACHADO :

- Au niveau de la formation des arbitres : on ne connaît pas le tarif. On sait ce que cela peut coûter au maximum, mais on ne sait pas de manière certaine.

Alain COLLAS :

- Il rappelle que ce montant prend en compte les équipements dans le cas des ACF.
- On connaîtra l'effet à la fin. Dans le budget du club, il faut prévoir le coût maximal et avoir une bonne nouvelle.

Jean-Loup DUJARDIN :

- Comment gère-t-on le cas des jeunes arbitres qui arrêtent un an ?
- Ne pourrait-on par regarder de manière plus précise les cas particuliers ?

Alain COLLAS :

- Il précise qu'il y a un vrai coût pour l'accompagnement des arbitres
- Et oui, on sait et on saura gérer les cas particuliers quand ils se présenteront.
- Mais je ne préfère pas mettre l'exceptionnel dans le règlement financier.

Florian GRILL soumet au Comité Directeur l'approbation de ce règlement financier.

Le Comité Directeur approuve le règlement financier 2020/2021 à l'unanimité moins une voix (José MACHADO)

VI – NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LITIGES

Thierry CHEVALIER rappelle la modification règlementaire qui est intervenu à savoir :

- La Commission des Règlements qui est renommée en Commission des Litiges et qui va dorénavant gérer l'ensemble des litiges.
- La commission de contrôle des mutations est supprimée et ses activités reprises par Commission des Litiges.

Il propose au Comité Directeur de valider la nomination à la Commission des Litiges jusqu'au 30 juin 2021 de Messieurs :

- Pascal HORBER ;
- Philippe MARTINEZ ;
- Caroline PETIT ;
- Patrick VIALETTE.

Florian GRILL soumet au Comité Directeur la nomination de ces 4 personnes au sein de la Commission des Litiges de la LIFR.

Le Comité Directeur approuve ces nominations à l'unanimité

VII – ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIFR

Thierry CHEVALIER rappelle que l'Assemblée Générale Elective de la LIFR aura lieu le samedi 7 novembre 2020.

Il précise que la FFR a désigné le prestataire Voxaly (filiale de la Poste) pour gérer le vote électronique lors de l'AGO élective de la LIFR. C'est le même prestataire qui va être en charge de la gestion du vote pour les élections à la FFR.

Conformément aux Statuts de la LIFR, le dépôt des listes devra se faire au plus tard le 7 octobre 2020.

Thierry CHEVALIER propose au Comité Directeur de valider la date du 30 juin 2020 comme date d'arrêté des effectifs pour le nombre de voix par clubs.

Florian GRILL soumet au Comité Directeur la validation de la date du 30 juin 2020 comme date d'arrêté des effectifs.

Le Comité Directeur approuve la date du 30 juin 2020 à l'unanimité

Thierry CHEVALIER précise que conformément aux stipulations de l'article 11 de ses Statuts, « la LIFR est administrée par un Comité Directeur dont le nombre de membres élus est fonction du nombre de licencié(e)s au 30 juin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle se tient, à échéance normale, l'Assemblée Générale Ordinaire élective pour la désignation des membres du Comité Directeur ». **La date de prise en compte sera donc le 30 juin 2019.**

Thierry CHEVALIER rappelle que conformément aux Statuts de la LIFR, le Comité Directeur doit mettre en place une Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Les missions de cette commission sont définies à l'article 22 des Statuts.

Il propose au Comité Directeur de valider la nomination des personnes suivantes à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

- Philippe DE MIRANDA ;
- Christian GUTIERREZ ;
- Claude MICHELET ;
- Jean-Jacques RICARD ;
- Jean-Daniel SIMONET.

Florian GRILL soumet au Comité Directeur la nomination de ces 5 personnes au sein de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la LIFR.

Le Comité Directeur approuve ces nominations à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Thierry CHEVALIER :
 - Suite à la décision de Bruno DESMIDT qui a souhaité démissionner pour raisons personnelles de la Commission des représentants fédéraux de la LIFR, il signale qu'Alain COLLAS assurera la transition pour les 3 mois restants jusqu'à la fin du mandat.

- Jean-Claude GRECO :
 - La LIFR dispose de 15 postes de Service Civique pour cette saison.
 - La LIFR a mis en place tous les dispositifs nécessaires :
 - Création d'une adresse mail pour le dépôt des demandes
 - Jonathan LACHARTRE sous la responsabilité de Franck CIBOIS a appelé toutes les structures intéressées par un Service Civique.
 - Nous avons à ce jour 10 clubs intéressés pour les 15 postes
 - Mais, à ce jour, aucun dossier arrivé à la LIFR.
 - Pour la première session au 1er octobre, pour qu'on valide les demandes, il faut que ce soit bouclé au 15 septembre.

- Florian GRILL :
 - Il faut absolument communiquer et relancer les clubs.

- Jean-Loup DUJARDIN :
 - Le Service Civique un point clé concomitant à la Politique de la Ville.
 - Il est important de relancer les clubs.

- Florian GRILL :
 - Il rappelle que les autocollants du kit EDR sont arrivés et que les clubs peuvent venir les retirer à la LIFR.

- Jean-Luc PUSSACQ :
 - Il souhaite que les ballons FFR puissent être remis aux clubs rapidement (des clubs de son département les réclament).
 - Il relance pour savoir quand l'aide concernant les actions « Mon été ma Région » va être versée ?
 - Il signale que la rentrée est difficile avec la COVID et qu'il est important d'aider les clubs.

- Florian GRILL :
 - La remise des ballons est prévue avant le 15 octobre comme demandé par la FFR.
 - La date reste à fixer car la FFR demande la présence d'un élu fédéral.
 - On va relancer la FFR à ce sujet.

- Henri TOMAS :
 - Il signale le décès de Patrick ESPARDELLIER, ancien dirigeant du Club de COSNA et par la suite de MBDA.

- Laurent LAGUERRE :
 - Mécontent d'une décision fédérale concernant la suppression des indemnités de formations pour les moins de 26 ans féminines.
 - Les clubs font des efforts de formation et n'ont rien derrière.
 - Pas normal qu'il y ait une iniquité entre les filles et les garçons.
 - Il va faire courrier à la FFR.

- Jean-Loup DUJARDIN :
 - Il précise qu'il est aussi en désaccord à ce sujet et va interpeller la Fédération avec Georges COUDANE en lien avec Laurent LAGUERRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures.

Fait à Paris, le 30 août 2020.

Le Président	Le Secrétaire Général
Florian GRILL	Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Règlement des compétitions régionales seniors 2020/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SENIORS SAISON 2020-2021
Validé par la FFR le 21 août 2020
Validé par le Comité Directeur de la LIFR le 30 août 2020

Préambule :

Vous trouverez dans ce document le règlement des compétitions régionales Séniors (Plus de 18 ans) organisées par la Ligue Régionale Ile de France de Rugby.

Pour les cas non traités dans le présent document, il sera fait référence aux dispositions des différents articles des Règlements Généraux de la F.F.R. de la saison 2020 – 2021.

Conformément à l'article 320-4 des Règlements Généraux de la F.F.R., ce règlement a reçu l'homologation officielle de la Commission des Epreuves Fédérales de la Fédération.

Pour la saison 2020-2021, les compétitions d'Ile-de-France seront composées de :

- 90 équipes « UNE » réparties comme suit :
 - Honneur 20 équipes
 - Promotion Honneur 20 équipes
 - 1ère Série 20 équipes
 - 2ème Série 18 équipes
 - 3ème / 4ème Séries 12 équipes
- 38 équipes Réserves réparties comme suit :
 - Honneur 20 équipes
 - Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue IDF 18 équipes

Rappel de l'article 320 des Règlements Généraux

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la FFR. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la FFR puis, par délégation, de la LNR pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la FFR.

Rappel de l'article 330 des Règlements Généraux

Les compétitions régionales (Honneur, Promotion Honneur, 1ère Série, 2ème Série, 3ème Série, 4ème Série et Réserves) sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente.

Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

des championnats de France ouverts à ces catégories (Honneur, Promotion Honneur, 1ère Série, 2ème Série, 3ème Série, 4ème Série et Réserves).

Cette règle s'applique quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale doit, à cet effet, prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque série du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales (Honneur, Promotion Honneur, 1ère Série, 2ème Série, 3ème Série, 4ème Série et Réserves).

Article 1 : Organisation des compétitions

1.1 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la FFR sont applicables aux compétitions d'Ile-de-France.

1.2 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Championnat régional « **HONNEUR** »
- Annexe 2 : Championnat régional « **PROMOTION HONNEUR** »
- Annexe 3 : Championnat régional « **1ère SERIE** »
- Annexe 4 : Championnat régional « **2ème SERIE** »
- Annexe 5 : Championnat régional « **3ème / 4ème SERIES** »
- Annexe 6 : Championnat régional « **RESERVES HONNEUR** »
- Annexe 7 : Championnat régional « **CHAMPIONNAT SENIOR ET RESERVES DE PROMOTION DE LA LIGUE IDF** »

Article 2 : Participation d'une autre équipe d'une association aux compétitions régionales « Equipe UNE »

Une association (de niveau fédéral ou régional) pourra engager, sous réserve de validation par la Ligue Régionale, une autre équipe dans les compétitions seniors régionales « Equipe UNE » en commençant obligatoirement par la 4ème Série, à condition qu'il n'y ait pas de compétition officielle proposée pour cette équipe.

Par la suite, en fonction de la promotion de cette équipe, il faudra impérativement respecter 2 divisions d'écart entre cette équipe et l'équipe Une de l'association concernée. De plus, cette équipe ne pourra en aucun cas accéder à l'Honneur et aux divisions supérieures.

Cette équipe, si elle est issue d'un club de division fédérale, ne pourra en aucun cas être qualifiée pour le Championnat de France. Si elle se trouve à l'issue de la phase qualificative en position de sa qualifier pour la phase finale du Championnat de France, elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après dans l'ordre du classement général à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de celle-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Article 3 : Participation d'une autre équipe d'une association à la compétition Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue IDF

Une association de niveau Fédéral ou Honneur pourra engager, sous réserve de validation par la Ligue Régionale, une autre équipe dans la compétition Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue Ile-de-France.

Cette équipe ne pourra en aucun cas être qualifiée pour le Championnat de France. Les modalités de son remplacement sont définies à l'annexe 7 du présent règlement.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Article 4 : Conditions de participation aux rencontres de toutes les phases régionales

4.1 : Qualifications spécifiques et limitatives

- Les équipes, définies aux articles 2 et 3 du présent règlement, ne pourront aligner, pour les phases de brassage, qualificative ou finale régionale de la Ligue Ile de France, un joueur ayant été inscrit sur plus de 7 feuilles de matchs de l'équipe « Une » et « Réserve » (cumul des 2 catégories).

- Pour les équipes non définies aux articles 2 et 3 du présent règlement, un joueur ne peut pas participer aux phases finales d'une compétition s'il a disputé plus de la moitié des rencontres de phase qualificative d'une compétition de niveau supérieur dans la même catégorie d'âge (inscription sur feuille de match).

 Dérogations : par application de l'article 320-2 des Règlements Généraux de la FFR,

 - Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
 - Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « une » senior engagée en phase qualificative et son équipe « deux » qualifiée en phase finale, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

- L'article 218 des Règlements Généraux de la FFR autorise à partir de la saison 2020/2021 des rassemblements dans la classe d'âge « Masculins 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions de 3ème Division Fédérale, Honneur, Promotion d'Honneur, 1ère, 2ème, 3ème, 4èmeséries et les équipes réserves de ces mêmes compétitions).
 Un dispositif complémentaire spécifique est applicable dans le cadre des compétitions Séniors organisées par la Ligue Régionale Ile de France de Rugby : dans le cas où un rassemblement comprendrait une ou des association(s) dont une ou plusieurs équipes serai(en)t inscrite(s) dans une compétition de niveau plus élevé que celui auquel participe le rassemblement, un nombre total de 5 joueurs au maximum affiliés auprès de cette (ces) association(s) seront autorisés à participer à la rencontre disputée par le rassemblement (inscription sur feuille de match).

4.2 : Cas particulier de la compétition « Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue IDF »

- La « Dérogation – Secteur amateur » de l'article 230-2 des Règlements Généraux de la FFR stipule ceci : Un joueur peut participer au maximum à trois mi-temps de deux rencontres de son club se déroulant le même jour (ou à l'intégralité des deux rencontres si l'une d'entre elles se joue à X) et sous réserve :
 - que les deux rencontres se déroulent dans le cadre des compétitions couplées suivantes : 2ème division fédérale / Fédérale B, 3ème division fédérale / Excellence B ou séries régionales / réserves de séries régionales ; et
 - que pendant la première rencontre , ce joueur n'ait pas reçu un carton rouge, deux cartons jaunes ou un carton jaune correspondant à un troisième carton jaune ; et
 - que pendant la première rencontre, ce joueur ne soit pas définitivement sorti du terrain au motif de commotion cérébrale, y compris suspicion de commotion, ou de toute autre blessure (N.B. : le cas échéant, l'équipe « UNE » senior du club concerné pourra inscrire un nouveau joueur sur la feuille de match, en remplacement du joueur blessé).

 En phase finale, cette dérogation ne s'applique que si les deux clubs en présence ont leurs deux équipes (Réserves et équipe « UNE » senior) qualifiées et sont opposées sur un même terrain, et

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ce, dans l'ordre suivant : match de lever de rideau = équipe II A contre équipe II B puis match = équipe I A contre équipe I B.

IMPORTANT : Pour l'application de la dérogation ci-dessus, la participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur ou de la joueuse concerné(e), que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.

- En conséquence, lorsqu'une équipe « Réserve » rencontre une équipe « autre que Réserve », pour qu'un joueur de l'équipe « Réserve » puisse participer à la rencontre de l'équipe « Une », un délai de 72 heures devra être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et celui de la seconde rencontre.

Article 5 : Conditions de participation aux rencontres des phases finales régionales et aux Championnats de France

Les conditions d'accès au Championnat de France de la catégorie concernée sont celles reprises à l'article 350 du chapitre V du Titre III des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby.

Par extension, outre la non-participation aux phases finales du Championnat de France de la catégorie concernée, toute association ne remplissant pas ces conditions ne peut participer aux phases finales régionales de sa catégorie.

Sauf dispositions particulières prévues dans les annexes du présent règlement, dans les 2 cas ci-dessus, elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après dans l'ordre du classement général à l'issue de la phase qualificative et qui respecte ses obligations sportives (et ainsi de suite en cas de refus de celle-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Article 6 : Accession, Rétrogradation et Droits Acquis

6.1 : Renoncement aux droits acquis *(article 323 des R.G. de la FFR)*

Un club de série régionale pourra, à sa demande, renoncer à son droit acquis d'accéder à une division supérieure ou de se maintenir dans une division ou Série Régionale à l'issue de la saison en cours.

Toute demande de renoncement aux droits acquis par un club s'agissant d'une équipe « Une » senior, doit être présentée au plus tard 21 jours avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la LIFR ayant lieu en fin de saison.

6.2 : Remplacement d'un club en Honneur, Promotion Honneur et Séries Régionales

6.2.1 - Refus d'accession

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser son accession pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

6.2.2 - Refus de se maintenir dans une division ou Série Régionale à l'issue de la saison en cours

Dans l'hypothèse où un club demande à évoluer en division ou Série Inférieure, il peut être remplacé par la Commission des Epreuves Régionale, dans sa catégorie d'origine :

a) par le club rétrogradé en catégorie inférieure le mieux classé à la fin de la phase de play-down (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci),

b) s'il n'y a aucun club rétrogradé, par le club de la catégorie inférieure règlementairement non promu, le mieux classé au terme de la saison précédente, qui accepte d'être promu (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci).

6.2.3 - Rétrogradation, forfait général, exclusion

Lorsqu'un (plusieurs) club(s) est (sont) déclaré(s) forfait général, exclu(s) du championnat considéré, ou rétrogradé(s) dans une division inférieure à l'issue de la saison pour raisons économiques, administratives ou disciplinaires, il(s) est (sont) classé(s) à la (aux) dernière(s) place(s) du classement général à l'issue de la phase qualificative et des phases de la fin de la compétition.

Dans le cas où, au classement général à l'issue des phases de la fin de la compétition, le nombre de forfaits généraux, exclusions et/ou rétrogradations est supérieur au nombre de relégations sportives prévues initialement, le(s) club(s) concerné(s) sera (seront) remplacé(s) par le(s) club(s) de la catégorie inférieure règlementairement non promu(s) le(s) mieux classé(s) (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci (ceux-ci)).

6.3 Refus de repêchage

Dans une catégorie donnée, une association rétrogradée sportivement en fonction de son classement de la dernière saison et qui peut, éventuellement, bénéficier d'une mesure de repêchage du fait d'une balance positive des montées et des descentes de Fédérale 3 et d'Honneur, ou de toute autre situation favorable, a la possibilité de refuser ce repêchage.

Dans ce cas, cette association est maintenue dans la catégorie dans laquelle elle a été rétrogradée sportivement. Elle conserve ses droits pour participer aux phases finales régionales ainsi qu'aux phases finales du Championnat de France de cette catégorie et d'accéder à la série supérieure si son classement le lui permet.

Pour la saison 2021/2022, la Commission des Epreuves Régionales peut la remplacer, dans sa catégorie d'origine:

a) par l'association rétrogradée sportivement en catégorie inférieure la mieux classée à l'issue de la phase qualificative de la saison 2020/2021 (et ainsi de suite en cas de refus de celle-ci),

b) s'il n'y a pas d'associations rétrogradées ou si aucune association rétrogradée n'accepte le repêchage, par l'association de catégorie inférieure, règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison 2020/2021, qui sera préalablement consultée en vue de ce repêchage.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Article 7 : Calcul des points

7.1 : Points « terrain »

Conformément à l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la F.F.R. :

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de l'une des compétitions régionales, le nombre de points dits points « terrain » suivants :

- **4 points** pour match gagné ;
- **2 points** pour match nul ;
- **0 point** pour match perdu ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 4 points « terrain » et 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe non fautive ;
- **Moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait et dans ces cas, 4 points « terrain » et 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
- **1 point de « bonus »** au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf pour l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « Match à Effectif Incomplet ».
En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

7.2 : Points « terrain » supplémentaires dits « points bonus régional » – Championnats d'Honneur et de Promotion Honneur

La Ligue Régionale Ile de France de Rugby met en place un dispositif particulier qui est propre aux championnats d'Honneur et de Promotion Honneur.
Il sera accordé **0,6 point** de « bonus régional » au bénéfice de l'équipe « Une » (des clubs d'Honneur et de Promotion Honneur) par match joué par son équipe réserve exclusivement lors de la phase qualificative (respectant au coup d'envoi les obligations spécifiques en matière d'effectif et de nombre minimum de joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne).

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Article 8 : Modifications au calendrier officiel

Les possibilités de modifications de rencontres prévues au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 312 des Règlements Généraux de la FFR.

Pour toute modification, La Commission des Epreuves Régionales doit être informée **au plus tard avant la date prévue ci-dessous** :

- Inversion match aller / retour : 15 jours avant la date de la rencontre
- Changement de date : 10 jours avant la date de la rencontre
- Changement d'horaire : mardi (14h) avant la date de la rencontre
- Changement de terrain du club (*) : jeudi (14h) avant la date de la rencontre

() Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du club adverse*

Cette demande doit être réalisée au moyen de la nouvelle fonctionnalité disponible sur Oval-e et avec l'accord des clubs.

Seule La Commission des Epreuves Régionales validera ou non la demande.

Article 9 : Matchs reportés

9.1 : Généralités

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celle reprises à l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

RAPPEL

Le calendrier comporte des dates de « REPLI ». Celles-ci sont « **réservées** » **en priorité** par La Commission des Epreuves Régionales pour permettre de programmer une ou des rencontres qui n'auraient pas pu se disputer à la date initialement prévue.

Il ne s'agit, **en aucun cas**, d'une date « **libre** » laissée à la disposition des clubs.

Tout club qui ne disputerait pas une rencontre placée sur une date de repli pourrait être considéré comme forfait pour cette rencontre par la Commission des Epreuves Régionales.

L'ordre des rattrapages est celui des matchs reportés.

La date de la rencontre reportée est fixée selon l'article 313.5 des Règlements Généraux de la FFR.

Une rencontre reportée par la Ligue peut être reportée sans limite du nombre de reports.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

9.2 : Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain

Les conditions de report sont celles énoncées à l'article 313.3 des Règlements Généraux de la FFR.

Dans le cas d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain il doit être fait application de l'article 313.3 des Règlements Généraux de la FFR, et le club recevant doit, **IMMEDIATEMENT :**

1) envoyer par mail à l'adresse epreuves@idfrugby.fr l'arrêté municipal à La Commission des Epreuves Régionales ;

2) prévenir les officiels de match (arbitre, représentant fédéral, ...) par tous moyens disponibles ;

3) prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles ;

Information importante

Dans le cas où le club dispose de plusieurs terrains, sur le même site ou sur des sites différents, pour que le report soit accepté par La Commission des Epreuves Régionales, il doit impérativement fournir l'ensemble des arrêtés d'interdiction pour tous les terrains.

Article 10 : Dispositions financières

Les dispositions financières concernant l'organisation de toutes les rencontres des compétitions régionales sont définies dans le règlement financier de la Ligue Régionale Ile-de-France et le Titre VI des Règlements Généraux de la FFR (« Dispositions Financières » qui définissent notamment les aides aux déplacements et à l'arbitrage).

Article 11 : Feuille de Match

La Feuille de Match Dématérialisée (FDMD) doit être systématiquement utilisée lors des rencontres des championnats Séniors. Le recours à la feuille de match et à la feuille de mouvement « papier » ne peut se faire qu'en cas de dysfonctionnement technique ou d'un défaut de matériel.

Article 12 : Sécurité

Pour toutes les rencontres régionales (y compris les rencontres amicales), l'association organisatrice est responsable de la mise en place de tous moyens propres à assurer le déroulement correct de la manifestation dont elle a la charge, qu'elle organise où qu'elle parraine.

Elle pourra être rendue responsable des incidents qui se seraient produits à l'intérieur de l'enceinte des installations utilisées et encourir des sanctions comme prévu au titre V des Règlements Généraux de la FFR.

Toutes les dispositions liées à la sécurité des rencontres sont définies à l'article 430 des Règlements Généraux de la FFR.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Article 13 : Qualification Championnat de France et accession en Fédérale 3

13.1 : Tableau du nombre de qualifiés pour les Championnats de France par ligues régionales

LIGUES	HONNEUR	PROMOTION HONNEUR	1ère SERIE	2ème SERIE	3ème SERIE	4ème SERIE	Réserves territoriales	TOTAL
AUVERGNE RHÔNE ALPES	6	6	5	5	6	5	6	39
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	2	2	1	1	1	1	10
BRETAGNE	1	1	1	1	1	1	1	7
CENTRE VAL DE LOIRE	1	1	1	1	2	1	1	8
CORSE (voir PROVENCE ALPES COTE D'AZUR)	*	*	*	*	*	*	*	*
GRAND EST	1	1	1	1	2	1	1	8
HAUTS DE FRANCE	1	1	1	1	1	1	1	7
ILE DE FRANCE	3	3	3	4	2	2	3	20
NORMANDIE	1	1	1	1	1	1	1	7
NOUVELLE AQUITAINE	6	7	7	7	7	7	7	48
OCCITANIE	7	7	7	7	7	10	8	53
PAYS DE LA LOIRE	1	1	1	1	1	1	1	7
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2	1	2	2	1	1	1	10
TOTAL	32	32	32	32	32	32	32	

13.2 : Tableau du nombre d'associations par ligues régionales accédant directement de la division Honneur à la 3ème Division Fédérale

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN 3ÈME DIVISION FÉDÉRALE
AUVERGNE RHÔNE ALPES	4
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	2
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	5
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
TOTAL	27

Article 14 : Mesures non prévues

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby pourra prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commissions ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFR en vigueur.

En cas d'urgence, la Commission des Litiges est qualifiée en la matière et rend compte au Comité Directeur de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 1 : HONNEUR

Participants

Pour la saison 2020/2021, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France d'Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

Obligations

Ecole de rugby : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours

Moins de 16 ans* : 1 équipe à XV

ou

Moins de 19 ans* : 1 équipe à XV

** L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement.*

Senior : 1 équipe réserve à XV

Dispense : L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	**04/10/2020**	**R1**	10/01/2021
A2	11/10/2020	R2	17/01/2021
A3	**18/10/2020**	**R3**	24/01/2021
A4	08/11/2020	R4	07/02/2021
A5	**15/11/2020**	**R5**	**07/03/2021**
A6	22/11/2020	R6	14/03/2021
A7	**06/12/2020**	**R7**	21/03/2021
A8	13/12/2020	R8	28/03/2021
A9	**20/12/2020**	**R9**	**11/04/2021**

Dates de « REPLI » : 29/11/2020, 31/01/2021 ainsi que 04/04/2021.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR, soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France d'Honneur.

Phase de classement régionale

Les associations classées du n° 9 au n° 14 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de classement régionale.

Elles débuteront cette phase de classement sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 5ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 7ème poule 2
- Match 2 : 5ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 7ème poule 1
- Match 3 : 6ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 6ème

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 5ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du 5ème poule 1
- Match 5 : 5ème poule 2 contre 6ème poule 1 → sur le terrain du 5ème poule 2
- Match 6 : 7ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 7ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 5ème
- Match 8 : 6ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 6ème poule 1
- Match 9 : 6ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 6ème poule 2

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 9 à 14 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 9ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase de play-down régionale

Les associations classées du n° 15 au n° 20 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de play-down régionale.

Elles débuteront cette phase de play-down sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 8ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 10ème poule 2
- Match 2 : 8ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 10ème poule 1
- Match 3 : 9ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 9ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 8ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du 8ème poule 1
- Match 5 : 8ème poule 2 contre 9ème poule 1 → sur le terrain du 8ème poule 2
- Match 6 : 10ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 10ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 8ème poule 1 contre 8ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 8ème
- Match 8 : 9ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 9ème poule 1
- Match 9 : 9ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 9ème poule 2

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 15 à 20 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 15ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase finale nationale

Les associations classées n° 1 à n° 3 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (soit 3 clubs), seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France.

Dates des phases finales :

16ème	23/05/2021
8ème	30/05/2021
¼	13/06/2021
½	20/06/2021
Finale	27/06/2021

Affectations pour 2021-2022

Montées :

Les associations classées n° 1 et n° 2 à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régional d'Ile-de-France (chaque 1er de poule), accéderont directement à la 3ème Division Fédérale pour la saison 2021/2022, sous réserve du respect de leurs obligations sportives, conformément à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR.
Dans l'hypothèse où une association refuserait, ou se verrait refuser son accession (pour un motif financier, administratif ou disciplinaire) en 3ème Division Fédérale, elle serait remplacée par l'association classée n°3 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci).

Descentes :

S'il n'y a aucune descente de club francilien de 3ème Division Fédérale en Honneur, les clubs classés n° 19 et n° 20 à l'issue de la phase de play-down (soit 2 clubs), descendront en Promotion Honneur pour la saison 2021/2022.

En fonction des descentes de clubs franciliens de 3ème Division Fédérale en Honneur, ce chiffre de 2 clubs pourra varier à la hausse afin de conserver 20 clubs en Honneur pour la saison 2021/2022.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 2 : PROMOTION HONNEUR

Participants

Pour la saison 2020/2021, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de Promotion Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

Obligations

22 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier 2021, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »

Lors du contrôle du respect des obligations sportives d'un club affilié, seuls sont comptabilisés les joueurs licenciés au sein de ce dernier, y compris lorsqu'il est engagé dans un rassemblement « Ecole de rugby ».

Dispense :
L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	**04/10/2020**	**R1**	**10/01/2021**
A2	11/10/2020	R2	17/01/2021
A3	**18/10/2020**	**R3**	**24/01/2021**
A4	08/11/2020	R4	07/02/2021
A5	**15/11/2020**	**R5**	**07/03/2021**
A6	22/11/2020	R6	14/03/2021
A7	**06/12/2020**	**R7**	**21/03/2021**
A8	13/12/2020	R8	28/03/2021
A9	**20/12/2020**	**R9**	**11/04/2021**

Dates de « REPLI » : 29/11/2020, 31/01/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR, soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Promotion Honneur.

Phase de classement régionale

Les associations classées du n° 9 au n° 14 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de classement régionale.

Elles débuteront cette phase de classement sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 5ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 7ème poule 2
- Match 2 : 5ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 7ème poule 1
- Match 3 : 6ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 6ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 5ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du 5ème poule 1
- Match 5 : 5ème poule 2 contre 6ème poule 1 → sur le terrain du 5ème poule 2
- Match 6 : 7ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 7ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 5ème
- Match 8 : 6ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 6ème poule 1
- Match 9 : 6ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 6ème poule 2

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 9 à 14 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 9ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase de play-down régionale

Les associations classées du n° 15 au n° 20 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de play-down régionale.

Elles débuteront cette phase de play-down sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 8ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 10ème poule 2
- Match 2 : 8ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 10ème poule 1
- Match 3 : 9ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 9ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 8ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du 8ème poule 1
- Match 5 : 8ème poule 2 contre 9ème poule 1 → sur le terrain du 8ème poule 2
- Match 6 : 10ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 10ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 8ème poule 1 contre 8ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 8ème
- Match 8 : 9ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 9ème poule 1
- Match 9 : 9ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 9ème poule 2

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 15 à 20 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 15ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase finale nationale

Les associations classées n° 1 à n° 3 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (soit 3 clubs), seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France.

Dates des phases finales :

16ème	23/05/2021
8ème	30/05/2021
¼	13/06/2021
½	20/06/2021
Finale	27/06/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Affectations pour 2021-2022

Montées :

Les associations classées n° 1 à n° 4 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régional d'Ile-de-France (soit 4 clubs), accéderont directement à l'Honneur pour la saison 2021/2022, sous réserve du respect de leurs obligations sportives, conformément à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR.

Descentes :

S'il n'y a aucune descente de club francilien de 3ème Division Fédérale en Honneur, les clubs classés n° 19 et n° 20 à l'issue de la phase de play-down (soit 2 clubs), descendront en 1ère Série pour la saison 2021/2022.

En fonction des descentes de clubs franciliens de 3ème Division Fédérale en Honneur, ce chiffre de 2 clubs pourra varier à la hausse afin de conserver 20 clubs en Promotion Honneur pour la saison 2021/2022.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 3 : 1ERE SERIE

Participants

Pour la saison 2021/2022, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 1ère Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

Obligations

15 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier 2021, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »

Lors du contrôle du respect des obligations sportives d'un club affilié, seuls sont comptabilisés les joueurs licenciés au sein de ce dernier, y compris lorsqu'il est engagé dans un rassemblement « Ecole de rugby ».

Dispense :
L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	**04/10/2020**	**R1**	**10/01/2021**
A2	11/10/2020	R2	17/01/2021
A3	**18/10/2020**	**R3**	**24/01/2021**
A4	08/11/2020	R4	07/02/2021
A5	**15/11/2020**	**R5**	**07/03/2021**
A6	22/11/2020	R6	14/03/2021
A7	**06/12/2020**	**R7**	**21/03/2021**
A8	13/12/2020	R8	28/03/2021
A9	**20/12/2020**	**R9**	**11/04/2021**

Dates de « REPLI » : 29/11/2020, 31/01/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 1ère Série.

Phase de classement régionale

Les associations classées du n° 9 au n° 14 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de classement régionale.

Elles débuteront cette phase de classement sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 5ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 7ème poule 2
- Match 2 : 5ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 7ème poule 1
- Match 3 : 6ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 6ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 5ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du 5ème poule 1
- Match 5 : 5ème poule 2 contre 6ème poule 1 → sur le terrain du 5ème poule 2
- Match 6 : 7ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 7ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 5ème
- Match 8 : 6ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 6ème poule 1
- Match 9 : 6ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 6ème poule 2

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 9 à 14 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 9ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase de play-down régionale

Les associations classées du n° 15 au n° 20 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de play-down régionale.

Elles débuteront cette phase de play-down sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 8ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 10ème poule 2
- Match 2 : 8ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 10ème poule 1
- Match 3 : 9ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 9ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 8ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du 8ème poule 1
- Match 5 : 8ème poule 2 contre 9ème poule 1 → sur le terrain du 8ème poule 2
- Match 6 : 10ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 10ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 8ème poule 1 contre 8ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 8ème
- Match 8 : 9ème poule 1 contre 10ème poule 2 → sur le terrain du 9ème poule 1
- Match 9 : 9ème poule 2 contre 10ème poule 1 → sur le terrain du 9ème poule 2

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 15 à 20 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 15ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase finale nationale

Les associations classées n° 1 à n° 3 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (soit 3 clubs), seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France.

Dates des phases finales :

16ème	23/05/2021
8ème	30/05/2021
¼	13/06/2021
½	20/06/2021
Finale	27/06/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Affectations pour 2021-2022

Montées :

Les associations classées n° 1 à n° 4 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régional d'Ile-de-France (soit 4 clubs), accéderont directement à la Promotion Honneur pour la saison 2021/2022, sous réserve du respect de leurs obligations sportives, conformément à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR.

Descentes :

S'il n'y a aucune descente de club francilien de 3ème Division Fédérale en Honneur, les clubs classés n° 19 et n° 20 à l'issue de la phase de play-down (soit 2 clubs), descendront en 2ème Série pour la saison 2020/2021.

En fonction des descentes de clubs franciliens de 3ème Division Fédérale en Honneur, ce chiffre de 2 clubs pourra varier à la hausse afin de conserver 20 clubs en 1ère Série pour la saison 2021/2022.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 4 : 2EME SERIE

Participants

Pour la saison 2020/2021, 18 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 2ème Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

Obligations

15 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier 2021, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »

Lors du contrôle du respect des obligations sportives d'un club affilié, seuls sont comptabilisés les joueurs licenciés au sein de ce dernier, y compris lorsqu'il est engagé dans un rassemblement « Ecole de rugby ».

Dispense :
L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Phase qualificative

Les 18 associations sont réparties en 2 poules de 9 équipes, 1 équipe de chaque poule étant exempte lors de chaque journée.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	**04/10/2020**	**R1**	**10/01/2021**
A2	11/10/2020	R2	17/01/2021
A3	**18/10/2020**	**R3**	**24/01/2021**
A4	08/11/2020	R4	07/02/2021
A5	**15/11/2020**	**R5**	**07/03/2021**
A6	22/11/2020	R6	14/03/2021
A7	**06/12/2020**	**R7**	**21/03/2021**
A8	13/12/2020	R8	28/03/2021
A9	**20/12/2020**	**R9**	**11/04/2021**

Dates de « REPLI » : 29/11/2020, 31/01/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 18 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 2ème Série.

Phase de classement régionale

Les associations classées du n° 9 au n° 14 à l'issue de la phase qualificative (soit 6 clubs), participeront à la phase de classement régionale.

Elles débuteront cette phase de classement sur 3 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 2 Mai 2021**

- Match 1 : 5ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 7ème poule 2
- Match 2 : 5ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 7ème poule 1
- Match 3 : 6ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 6ème

Journée 2 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 5ème poule 1 contre 6ème poule 2 → sur le terrain du 5ème poule 1
- Match 5 : 5ème poule 2 contre 6ème poule 1 → sur le terrain du 5ème poule 2
- Match 6 : 7ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 7ème

Journée 3 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 5ème poule 1 contre 5ème poule 2 → sur le terrain du meilleur 5ème
- Match 8 : 6ème poule 1 contre 7ème poule 2 → sur le terrain du 6ème poule 1
- Match 9 : 6ème poule 2 contre 7ème poule 1 → sur le terrain du 6ème poule 2

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 9 à 14 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 9ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase de play-down régionale

Les associations classées du n° 15 au n° 18 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs), participeront à la phase de play-down régionale.

Elles débuteront cette phase de play-down sur 2 journées avec les points acquis lors de la phase qualificative.

Journée 1 : **Dimanche 16 Mai 2021**

- Match 4 : 8ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du 9ème poule 2
- Match 5 : 8ème poule 2 contre 9ème poule 1 → sur le terrain du 8ème poule 2

Journée 2 : **Dimanche 30 Mai 2021**

- Match 7 : 8ème poule 1 contre 8ème poule 2 → sur le terrain du 8ème poule 1
- Match 8 : 9ème poule 1 contre 9ème poule 2 → sur le terrain du 9ème poule 1

A l'issue de cette phase de classement, les associations seront re classées de 15 à 18 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

L'association terminant à la 15ème place, à l'issue de cette phase de classement recevra une récompense.

Phase finale nationale

Les associations classées n° 1 à n° 4 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs), seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France.

Dates des phases finales :

16ème	23/05/2021
8ème	30/05/2021
¼	13/06/2021
½	20/06/2021
Finale	27/06/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Affectation pour 2020-2021

Montées :

Les associations classées n° 1 à n° 4 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régional d'Ile-de-France (soit 4 clubs), accéderont directement à la 1ère Série pour la saison 2021/2022, sous réserve du respect de leurs obligations sportives, conformément à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR.

Descentes :

S'il n'y a aucune descente de club francilien de 3ème Division Fédérale en Honneur, l'association classée n° 18 à l'issue de la phase de play-down (soit 1 club), descendra en 3ème Série pour la saison 2021/2022.

Des descentes éventuelles de clubs franciliens de 3ème Division Fédérale en Honneur n'engendreront pas de descentes complémentaires de 2ème en 3ème Série.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 5 : 3EME ET 4EME SERIES

Participants

Pour la saison 2020/2021, 12 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 3ème et 4ème Séries en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2019/2020.

Obligations

Aucune obligation.

Phase de Brassage 3ème et 4ème Séries

Les 12 associations évolueront en 3 poules de 4 équipes.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	04/10/2020	R1	08/11/2020
A2	11/10/2020	R2	15/11/2020
A3	18/10/2020	R3	29/11/2020

Date de « REPLI » : 22/11/2020.

A l'issue de cette phase de brassage, les associations seront classées de 1 à 12 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux.
4. Classement des 4èmes de poules entre eux

Phase qualificative de 3ème Série

Les associations classées n°1 à n° 6 (soit 6 clubs) à l'issue de la phase de brassage 3ème et 4ème Séries participeront à la phase qualificative de 3ème Série. Elles ne conserveront pas les points acquis à l'issue de la phase de brassage 3ème et 4ème Séries.

Les 6 associations évolueront en 1 poule de 6 équipes.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	06/12/2020	R1	07/02/2021
A2	13/12/2020	R2	07/03/2021
A3	10/01/2021	R3	14/03/2021
A4	17/01/2021	R4	28/03/2021
A5	31/01/2021	R5	11/04/2021

Dates de « REPLI » : 20/12/2020, 24/01/2021, 21/03/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 6 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Phase finale régionale de 3ème Série

Les associations classées n° 1 à n° 4 à l'issue de la phase qualificative de 3ème Série (soit 4 clubs), seront qualifiées pour les demi-finales du Championnat d'Ile-de-France de 3ème Série.

Elles seront opposées en demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : Club n° 1 contre Club n° 4 → sur le terrain du Club n° 1
- Match 2 : Club n° 2 contre Club n° 3 → sur le terrain du Club n° 2

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 3ème Série.

Phase finale nationale de 3ème Série

Les associations participantes à la finale régionale de 3ème Série, seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France de 3ème Série.

Dates des phases finales :

16ème	16/05/2021
8ème	23/05/2021
¼	06/06/2021
½	13/06/2021
Finale	20/06/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase qualificative de 4ème Série

Les associations classées n°7 à n°12 (soit 6 clubs) à l'issue de la phase de brassage 3ème et 4ème Séries participeront à la phase qualificative de 4ème Série. Elles ne conserveront pas les points acquis à l'issue de la phase de brassage 3ème et 4ème Séries.

Les 6 associations évolueront en 1 poule de 6 équipes.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

	ALLER		RETOUR
A1	06/12/2020	R1	07/02/2021
A2	13/12/2020	R2	07/03/2021
A3	10/01/2021	R3	14/03/2021
A4	17/01/2021	R4	28/03/2021
A5	31/01/2021	R5	11/04/2021

Dates de « REPLI » : 20/12/2020, 24/01/2021, 21/03/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 6 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Phase finale régionale de 4ème Série

Les associations classées n° 1 à n° 4 à l'issue de la phase qualificative de 4ème Série (soit 4 clubs), seront qualifiées pour les demi-finales du Championnat d'Ile-de-France de 4ème Série.

Elles seront opposées en demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : Club n° 1 contre Club n° 4 → sur le terrain du Club n° 1
- Match 2 : Club n° 2 contre Club n° 3 → sur le terrain du Club n° 2

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 4ème Série.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Phase finale nationale de 4ème Série

Les associations participantes à la finale régionale de 4ème Série, seront qualifiées pour les 16èmes de finale du Championnat de France de 4ème Série.

Dates des phases finales :

16ème	16/05/2021
8ème	23/05/2021
¼	06/06/2021
½	13/06/2021
Finale	20/06/2021

Affectation pour 2021-2022

Montées en 2ème Série :

Les associations classées n° 1 à n° 3 à l'issue de la phase qualificative de 3ème Série (soit 3 clubs) accéderont directement en 2ème Série pour la saison 2021/2022.

Ce chiffre de 3 clubs pourra varier à la hausse afin que 20 clubs participent au championnat de 2ème Série pour la saison 2021/2022.

Championnat de 3ème / 4ème Séries 2021/2022 :

A l'issue de la saison 2020/2021, l'association reléguée de 2ème en 3ème Série à l'issue de la phase de play-down, les associations ayant participé à la phase qualificative de 3ème Série et n'ayant pas accédé à la 2ème Série ainsi que les associations ayant participé à la phase qualificative de 4ème Série participeront au championnat de 3ème / 4ème Séries de la saison 2021/2022 selon une formule qui dépendra du nombre total d'associations participantes.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 6 : RESERVES HONNEUR

Participants

Pour la saison 2020/2021, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France des Réserves Honneur.

Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Cette compétition est couplée à celle d'Honneur.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

	ALLER		RETOUR
A1	04/10/2020	R1	10/01/2021
A2	11/10/2020	R2	17/01/2021
A3	18/10/2020	R3	24/01/2021
A4	08/11/2020	R4	07/02/2021
A5	15/11/2020	R5	07/03/2021
A6	22/11/2020	R6	14/03/2021
A7	06/12/2020	R7	21/03/2021
A8	13/12/2020	R8	28/03/2021
A9	20/12/2020	R9	11/04/2021

Dates de « REPLI » : 29/11/2020, 31/01/2021 ainsi que 04/04/2021.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France des Réserves Honneur.

Phase finale Consolante

Les associations classées n° 9 à n° 12 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs), seront qualifiées pour la phase finale de la Coupe Consolante d'Ile-de-France.

Elles s'opposeront en ½ finale **le Dimanche 18 Avril** selon l'ordre suivant :

- Match 1 : club classé n° 9 contre club classé n° 12 → sur le terrain du club classé n° 9
- Match 2 : club classé n° 10 contre club classé n° 11 → sur le terrain du club classé n° 10

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale de la Coupe de la Consolante **le Dimanche 16 Mai 2021** sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative.

Phase finale nationale des Réserves

Les associations classées n° 1 et n° 2 au classement inter poules à l'issue de la phase qualificative (soit 2 clubs), seront qualifiées respectivement en tant que numéros 1 et 2 pour les 16èmes de finale du Championnat de France des Réserves.

Dates des phases finales :

16ème	16/05/2021
8ème	23/05/2021
¼	06/06/2021
½	13/06/2021
Finale	20/06/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 7 : CHAMPIONNAT SENIOR ET RESERVES DE PROMOTION DE LA LIGUE IDF

Préambule

L'engagement d'une équipe « Réserve » en Promotion Honneur n'est plus une obligation depuis la saison 2018/2019.

En conséquence, la LIFR, soucieuse de ne pas voir des équipes quitter les championnats organisés par la FFR au profit d'autres fédérations et de proposer une compétition attractive afin d'éviter une nouvelle baisse des licenciés, a décidé d'organiser, lors de la saison 2019/2020, un « Championnat Sénior et Réserves de Promotion de la Ligue IDF » qui regroupe les clubs de Promotion Honneur qui sont susceptibles d'aligner une équipe « Réserve », des équipes dites « du samedi » ainsi que d'autres équipes d'associations de niveau fédéral ou régional (sous réserve de validation par la Ligue Régionale). Cette compétition ayant connu un réel succès, la LIFR a décidé de la reconduire pour la saison 2020/2021. Et, pour motiver les équipes évoluant dans le championnat de Promotion Honneur d'inscrire une équipe réserve, un bonus régional a été mis en place cette saison (voir article 7.2 du présent règlement).

Participants

Pour la saison 2020/2021, 19 associations ont confirmé leur inscription, au Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue Ile-de-France.

Phase qualificative

Les 18 associations sont réparties en 2 poules de 9 équipes, 1 équipe de chaque poule étant exempte lors de chaque journée.

Matchs « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après.

	ALLER		RETOUR
A1	**03 et 04/10/2020**	**R1**	**09 et 10/01/2021**
A2	10 et 11/10/2020	R2	16 et 17/01/2021
A3	**17 et 18/10/2020**	**R3**	**23 et 24/01/2021**
A4	07 et 08/11/2020	R4	06 et 07/02/2021
A5	**14 et 15/11/2020**	**R5**	**06 et 07/03/2021**
A6	21 et 22/11/2020	R6	13 et 14/03/2021
A7	**05 et 06/12/2020**	**R7**	**20 et 21/03/2021**
A8	12 et 13/12/2020	R8	27 et 28/03/2021
A9	**19 et 20/12/2020**	**R9**	**10 et 11/04/2021**

Dates de « REPLI » : 28 et 29/11/2020, 30 et 31/01/2021 ainsi que 03 et 04/04/2021.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Ces rencontres auront lieu :

- En lever de rideau des équipes « Une » à 13 heures 30 lorsque l'équipe qui reçoit sera l'équipe « Réserve » d'une association dont l'équipe « Une » participe au championnat de Promotion Honneur ;
- Le samedi à 15 heures lorsque l'équipe qui reçoit sera une équipe dite « du samedi » ;
- Le dimanche à 15 heures dans les autres cas.

A l'issue de la phase qualificative, les associations seront classées de 1 à 19 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux,
2. Classement des 2èmes de poule entre eux,
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

Phase finale régionale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le **Samedi 17 Avril** ou le **Dimanche 18 Avril 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er poule 1 contre 4ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 4ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2
- Match 3 : 2ème poule 1 contre 3ème poule 2 → sur le terrain du 2ème poule 1
- Match 4 : 2ème poule 2 contre 3ème poule 1 → sur le terrain du 2ème poule 2

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le **Dimanche 2 Mai 2021**, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 9 Mai 2021**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France du Championnat Senior et Réserves de Promotion de la Ligue IDF.

Phase finale Consolante

Les associations classées n° 9 à n° 12 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs), seront qualifiées pour la phase finale de la Coupe Consolante d'Ile-de-France.

Elles s'opposeront en ½ finale **le Samedi 17 Avril ou le Dimanche 18 Avril** selon l'ordre suivant :

- Match 1 : club classé n° 9 contre club classé n° 12 → sur le terrain du club classé n° 9
- Match 2 : club classé n° 10 contre club classé n° 11 → sur le terrain du club classé n° 10

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale de la Coupe de la Consolante le **Samedi 15 Mai ou le Dimanche 16 Mai 2021** sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative.

Phase finale nationale des Réserves

Le Champion d'Ile-de-France Senior et Réserves de Promotion de la Ligue Ile-de-France, sera qualifié en tant que numéro 3 pour les 16èmes de finale du Championnat de France des Réserves.

Cette équipe ne peut être qu'une équipe « Réserve » d'un club de Promotion Honneur.

Si ce n'est pas le cas, elle sera remplacée dans l'ordre suivant, par:

1. Le finaliste du Championnat d'Ile-de-France Senior et Réserves de Promotion de la Ligue Ile-de-France ;
2. L'équipe ½ finaliste non qualifiée pour la finale régionale et qualifiable pour le Championnat de France. Si les 2 équipes ½ finalistes non qualifiées pour la finale régionale sont qualifiables pour le Championnat de France, elles seront départagées en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative.
3. L'équipe ¼ de finaliste non qualifiée pour les ½ finales régionales et qualifiable pour le Championnat de France. Si plusieurs équipes ¼ de finalistes non qualifiées pour les ½ finales sont qualifiables pour le Championnat de France, elles seront départagées en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative.

Dates des phases finales :

16ème	16/05/2021
8ème	23/05/2021
¼	06/06/2021
½	13/06/2021
Finale	20/06/2021

ANNEXE 2

Règlement financier 2020/2021

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Projet à valider

REGLEMENT FINANCIER
DE LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
SAISON 2020/2021

CONDITIONS PARTICULIERES AUX DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

(Titres V et VI des Règlements Généraux)

A valider lors du Comité Directeur du 30 août 2020

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 Paris – Téléphone : 01 43 42 51 51 – Télécopie : 01 43 44 60 94
ligue@idfrugby.fr - ligueidf.ffr.fr - N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Gestion Administrative

Provision licences assurances Page 3
Provision frais d'arbitrage Page 3
Cotisations des associations Page 4
Droits d'engagement dans les épreuves régionales Page 4
Coûts des mutations Page 4
Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs Page 5

Gestion Sportive

Frais de déplacement des officiels Page 6
Rencontres jouées sur terrain neutre Page 8
Barème disciplinaire Page 8
Formation des éducateurs / entraîneurs Page 9
Formation des arbitres Page 9

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Administrative

1 – Provision licences assurances

Chaque club est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], en début de saison, une provision à valoir sur le montant des licences assurances validées, par la FFR.

Ce montant est de 50 % du total des licences de la saison 2019/2020.

Cependant, cette provision ne sera, exceptionnellement, pas réclamée pour cette saison dans le cadre du plan de relance de la FFR.

2 – Provision frais d'arbitrage

Chaque club qui **participe à des compétitions régionales** : féminines (M18 et +18), jeunes (M16, M18/M19), séniors est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], selon l'échéancier ci-dessous, une provision à valoir sur les frais de déplacement des arbitres.

Echéancier :

- 1er versement : avant le 15/10/2020
- 2ème versement : avant le 15/12/2020
- 3ème Versement : avant le 15/02/2021

Montant de chaque versement :

- Clubs fédéraux : **600 €**
- Clubs Honneur, Promotion Honneur et Séries : **700 €**

Ces versements doivent être effectués, **exclusivement**, par virement selon le RIB ci-dessous.

SOCIETE GENERALE RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire du Compte : LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
9 RUE OMER TALON
75011 PARIS

Domiciliation : SAINT DENIS (04025)

Identification nationale (RIB)

30003	04025	00050413800	35
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Cotisation des associations

La participation des associations au fonctionnement de la LIFR est fixée comme suit :

- Cotisation annuelle : **300 €**
- Abonnement annuel bulletin officiel LIFR : **100 €**

4 - Droits d'engagement dans les épreuves régionales

Ces droits s'élèvent pour la saison 2020/2021 à :

100 €	par équipe « **Plus de 18 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 19 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 16 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe « **Plus de 18 ans féminines** » engagée
50 €	par équipe « **Moins de 18 ans Féminines** » engagée
50 €	par « **École de Rugby** » engagée
60 €	par équipe « **Rugby Loisir Sans Plaquage** » engagée

Par ailleurs, les frais d'inscription à un tournoi « Rugby Loisir Sans Plaquage » (Coupe et Féria) organisé par la LIFR sont de **35 € par équipe** au profit du club organisateur.

Dans le cas d'un rassemblement, c'est le club support qui est débité des frais ci-dessus.

5 – Coût des mutations

Le coût des mutations pour la saison 2020/2021 sera le suivant :

Compétitions	FFR	LIFR
1ère Division Professionnelle - TOP 14 2ème Division Professionnelle - PRO D2	174 €	**15 €**
1ère Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2Fféminine	87 €	**15 €**
2ème Division Fédérale 3ème Division Fédérale Fédérale Féminine 1 Fédérale Féminine 2	65 €	**15 €**
Divisions Ligue régionale (Honneur à 4ème série) Féminines Régionale à X	44 €	**15 €**
Ecoles de rugby		**10 €**

Cependant, ces coûts ne seront, exceptionnellement, pas réclamés pour cette saison dans le cadre du plan de relance de la FFR.

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

6 – Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs

Dans le cadre de l'activité de la Ligue Régionale, il est demandé aux Comités Départementaux et aux Clubs d'assurer certaines prestations.

Pour la réalisation de ces prestations, la Ligue Régionale accordera une aide **maximum par personne** de :

Forfait accueil 1 unité de formation (comprenant installation, petit déjeuner et repas)	40 €
Repas sportif	14 €
Repas dirigeants / réunion	16 €
Réception d'après match	6 €
Casse-croute joueuses/joueurs	6 €

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Sportive

1 - Frais des officiels de match et autres officiels

Les frais des officiels de match (Arbitres, Représentants Fédéraux, Délégués Sécurité) et les autres officiels comprennent :

- Les frais de trajet
- Une indemnité représentative de frais divers

Les Frais de trajet

L'indemnité kilométrique de transport est fixée à :

- **0,39 € / km**, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus (les kilomètres sont déterminés selon la référence internet : www.viamichelin.fr – itinéraire le plus rapide).
- Remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets quittance

Pour les supervisions (Arbitres et Représentants Fédéraux) hors territoire de la Ligue Régionale, les kilomètres sont plafonnés à 300 km (aller-retour), le co-voiturage est à privilégier.

Les indemnités représentatives de frais divers

Pour les Championnats Régionaux et Coupes Régionales

Arbitre	**60 €**
Juge de touche	**50 €**
Représentant Fédéral	**50 €**
Délégué Sécurité	**50 €**
Superviseur	**50 €**
Accompagnateur	**50 €**

Pour les tournois

Officiels de match	
• Tournoi sur ½ journée	**50 €**
• Tournoi sur la journée	**75 €**

Pour les écoles de rugby

Arbitre référent	**50 €**
Représentant Départemental	**50 €**

Pour les matches amicaux

Arbitre	**50 €**

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Le mode de paiement

Le paiement des frais (frais de trajet + indemnité représentative de frais divers) sera effectué suivant le tableau ci-dessous :

Arbitres :

	Arbitres	Juges de touche	Superviseurs	Accompagnateur	Arbitres référents
Championnats régionaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association demandeuse ou par l'association sous le coup d'une sanction.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.		
Tournois	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Plateaux à 7 et à X	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Ecoles de rugby					
Matches amicaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Matches des phases finales des Championnats régionaux et Coupes régionales sur le terrain d'un des 2 clubs	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.			
Matches des phases finales des Championnats régionaux et Coupes régionales sur terrain neutre	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.				

Projet validé

Concernant les frais qui seront débités aux clubs (qui apparaitront sur le relevé du club à la Ligue), il sera demandé par versement bimensuel une provision pour couvrir ces frais (Cf Gestion administrative > Paragraphe Provision frais d'arbitrage).

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Représentants Fédéraux :

Concernant les Représentants Fédéraux, les fiches de déplacement sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés :

- Au(x) club(s) sous le coup d'une sanction ou demandeur(s).
- Pour les rencontres moins de 16 ans et moins de 19 ans (hors phases finales) à chaque club à hauteur de 25 € et le solde à la charge de la Ligue Régionale.

Représentants Départementaux « Ecole de Rugby :

Concernant les Représentants Départementaux « Ecole de Rugby », les fiches de déplacement sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés à 50 % au Comité Départemental du club organisant le plateau et le solde reste à la charge de la LIFR.

2 – Rencontres jouées sur terrain neutre

Si la rencontre se joue sur terrain neutre suite à la :

- Suspension du terrain de l'association qui aurait dû recevoir
 - L'équipe qui devait recevoir n'a droit à aucun remboursement de frais (déplacement, officiels de match)
 - L'équipe sanctionnée sera débitée des frais :
 - D'organisation par la Ligue Régionale dont le montant sera porté au crédit de l'association organisatrice de la rencontre : **300 €** (dont réception d'après-match)
 - Des officiels de match
- Désignation par la Ligue Régionale (phases finales, tournois, finales régionales et matches divers)
 - Les recettes de ces rencontres encaissées par les organisateurs seront acquises à ces derniers
 - La Ligue Régionale prendra en charge les frais des officiels de match
 - La Ligue Régionale versera, à l'organisateur, une indemnité forfaitaire en compensation de ses frais d'organisation d'un montant de **300 €**

3 – Barème disciplinaire

1er et 2ème carton jaune (hors même rencontre)	**5 €**
2ème carton jaune au cours de la même rencontre pour la même personne inscrite sur la feuille de match	**150 €**
3ème carton jaune pour la même personne dans des rencontres différentes au cours de la saison 2020/2021	**150 €**

Les autres montants appliqués sont ceux définis dans le règlement et barèmes disciplinaire de la FFR (Titre V).

Projet à valider

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

4 - Formation des éducateurs / entraîneurs

Pour la saison 2020/2021, les frais d'inscription aux formations sont les suivants :

		Si l'éducateur fait sa formation en 2 ans	Si l'éducateur fait sa formation en 3 ans
Accréditation d'accompagnateur	**100 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N1	**100 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N2	*En attente*		
Brevet Fédéral Initiation/Découverte	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Développement	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Perfectionnement	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Optimisation	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Recyclage Brevet Fédéral	**150 €**		
Certification de Qualification Professionnel (CQP)	**2 200 €**		

5 - Formation des arbitres

Pour la saison 2020/2021, les frais d'inscription aux formations d'arbitre, applicable à tous les clubs soumis ou non à une obligation relatée dans la charte de l'arbitrage, sont les suivants :

	Nombre de match de compétition arbitrés en phase de qualification		
	0 à 4	5 ou 8	9 et plus
Formation ACF jusqu'au quota d'arbitre selon la Charte de l'Arbitrage	**300 €**	**200 €**	**100 €**
Formation ACF au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage	**250 €**	**150 €**	**50 €**
Formation ACF au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage plus 2 arbitres	**200 €**	**100 €**	**30 €**

ACF = Arbitre en Cours de Formation

Projet à valider